Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 40 (1904)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLme ANNÉE

N° 3

LAUSANNE

18 janvier 1904.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *L.-W. Seyffarth (avec portrait). — Lettre d'Allemagne. — Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Lecture et élocution : Chez Pestalozzi. — Dictées. — Multiplication des nombres décimaux. — Comptabilité : Prix de revient d'un champ d'avoine. — Dessin d'objets pour le degré intermédiaire.*

† L.-W. Seyffarth (1829-1903.)

† L. W. Seyffarth.

Seyffarth est surtout connu dans le monde de la pédagogie parce qu'il fut l'éditeur des œuvres de Pestalozzi. Il naquit le 21 janvier 1829 à Naumbourg-sur-Saale, qui est aussi la patrie du savant égyptologue Lepsius. Il fut pasteur à Liegnitz en Silésie, où il mourut le 26 octobre 1903.

Depuis la mort de Morf, Seyffarth devint le vétéran des chercheurs poursuivant ce beau but : sauver de l'oubli toutes les œuvres de Pestalozzi ; il a travaillé, avec un courage infatigable, trente années dans ce domaine souvent ingrat, et son labeur témoigne d'un enthousiasme sincère pour notre pédagogue et pour ses idées éducatives et morales.

En première ligne, il convient de signaler l'édition très soignée des œuvres principales de Pestalozzi, édition qui parut de 1869 à 1873, chez Müller, à Brandenbourg, et qui compte 18 volumes. Le rêve de ses vieux jours avait été de pouvoir publier une nouvelle édition de ces œuvres, mais en utilisant les découvertes faites pendant les dernières décades du siècle ; il y parvint, luttant virilement contre les défaillances de la vieillesse, et, de 1899 à 1902, parurent 12 volumes, édités par son fils Charles Seyffarth, à Liegnitz.

Il ne fut pas qu'un écrivain pédagogique ; à côté de son grand œuvre, il dirigeait une revue « Pestalozzi-Studien », et écrivit une foule d'ouvrages de moins longue haleine, dont quelques-uns visaient à la vulgarisation de ses idées patriotiques et sociales ; mais, dans tous les domaines, Seyffarth fut un libéral, un homme de progrès, luttant avec acharnement pour ce qui lui paraissait être la vérité, le devoir et la justice.

Ses travaux sur Pestalozzi l'amenèrent plus d'une fois en Suisse : la première fois lors du congrès des instituteurs de 1878 à Zurich, où l'on avait organisé une exposition en l'honneur du pédagogue, exposition d'où sortit l'idée, maintenant réalisée, du « Pestalozzistübchen » ; Seyffarth revint, en 1895[1], pour continuer ses recherches dans les collections des musées scolaires et dans les bibliothèques et archives ; c'est de cette époque que date la photographie représentée par notre cliché. En 1901, nous le retrouvons à Zurich, au « Pestalozzistübchen », réunissant les derniers matériaux pour sa seconde édition ; puis il s'accorda quelques semaines de repos,

[1] M. Seyffarth vint à deux reprises dans le canton de Vaud. Nous eûmes le grand plaisir de l'accompagner à Yverdon et à Payerne, à la réunion de la *Société pédagogique vaudoise*, où il prononça, en faveur de l'éducation populaire, un vibrant discours, dont beaucoup de nos lecteurs se souviennent sans doute. Grâce à l'obligeance de M. Ruchet, alors chef du Département de l'instruction publique, les recherches du bibliographe de Pestalozzi, dans les archives de notre pays, furent grandement facilitées. Seyffarth aimait, entre autres, à rappeler l'accueil enthousiaste que Pestalozzi reçut dans le jeune canton de Vaud devenu indépendant. Nous gardons des journées passées dans le commerce de cet infatigable chercheur un souvenir reconnaissant et ineffaçable. (*La Réd.*)

durant le même été, au sein de l'Oberland bernois. Quand il nous quitta, il savait que c'était pour la dernière fois.

Pendant la belle saison de 1903, il dut subir une opération qui réussit fort bien, mais les faiblesses séniles lui ravirent sa dernière vigueur. Cependant, dans ses dernières semaines, et malgré ses souffrances, il s'occupait encore de ses « Pestalozzi-Studien ».

C'est avec plaisir que nous rappelons à nos lecteurs ce noble chercheur, si plein de respectueuse admiration pour Pestalozzi.

E. M.

(D'après les *Pestalozzi-Blätter*, nº 4, décembre 1903.)

LETTRE D'ALLEMAGNE.

Vous avez eu plusieurs cours de vacances l'été dernier et vous en aurez de nouveau prochainement dans différentes parties de la Suisse, aussi ne vous ai-je pas parlé en son temps d'un cours semblable en Würtemberg, et assez original pour mériter une mention de la part d'un chroniqueur. Il a été organisé à l'usage des instituteurs ou d'autres membres du corps enseignant et des pasteurs remplissant des fonctions scolaires et désirant s'initier à la pédagogie scientifique. D'abord, un fait assez rare dans ce pays, l'initiative ne part pas d'un centre comme Stuttgard ou toute autre grande ville, mais d'une localité quelconque que je ne me souviens pas d'avoir entendu nommer jusqu'ici.[1] Un instituteur de l'endroit, agissant de son propre mouvement, a pris sur lui de l'organiser.[2] Donc rien d'officiel. Le cours était d'une semaine ; trente-cinq heures ont été consacrées à l'étude, à la discussion des sujets du programme. Notre compatriote, M. Conrad, de Coire, directeur de l'Ecole normale, y a donné un cours de six leçons[3]. Un pasteur a également apporté son concours en donnant plusieurs conférences sur l'enseignement religieux, question fort discutée en ce moment ici.

Dans la capitale du Wurtemberg, il s'est fondé depuis peu une société pour l'étude et l'application de l'*enseignement éducatif*. Dernièrement un conférencier y a passé tour à tour en revue le programme des écoles primaires, celui des écoles industrielles et celui des écoles supérieures de jeunes filles. Mais ici, on a l'impression que les sphères officielles se tiennent plutôt sur la réserve à l'égard de l'enseignement éducatif. Les nôtres, à mon humble avis, ont fait mieux : elles se sont mises à la tête du mouvement.

Vous savez qu'à Zurich, une récente décision de l'autorité permet aux jeunes filles d'entrer au gymnase. J'apprends que, dans une terre allemande, une dame, Mlle Hélène Stöcker, s'est occupée de la même question, peu nouvelle du reste, de la coéducation des sexes. Elle aussi, elle recommande les écoles mixtes. Cette savante dame en dit beaucoup de bien. Selon elle, ce système serait très favorable à l'éducation harmonique de la jeunesse. « Les expériences faites, dit-elle, sont très concluantes ». La discipline est meilleure dans ces écoles. Le travail en commun stimule les uns et les autres ; à ce point de vue, il est très bienfaisant pour les garçons. L'on apprend à s'apprécier mutuellement. Le jeu d'une imagination malsaine est entravé par les rapports journaliers sous l'égide de l'étude et du travail. Mlle Stöcker combat énergiquement l'idée que les filles soient moins aptes à l'étude que les garçons. Selon elle, elles sont parfaitement à même de s'assimiler les programmes existants. L'expérience est faite, dit-elle.

L'assemblée générale de la société des instituteurs du Grand-duché de Bade a

[1] Weinheim a. d. Murr. [2] J.-L. Jetter, rédacteur de l'*Ami de l'Ecole*. [3] Sujet : *Zucht Regierung*.

eu lieu à Baden-Baden. Deux heures durant, le conférencier a développé avec le talent d'un orateur et la chaleur de conviction d'un apôtre, ses idées et ses propositions sur la formation des instituteurs. On sait encore combien la question a passionné les esprits, chez nous, il y a quelques années. Notre collègue de Baden-Baden a provoqué un grand enthousiasme et l'assemblée était nombreuse, elle comptait 1500 participants. Chose à noter et que vous trouverez assez curieuse, sans doute : l'autorité scolaire supérieure n'était pas représentée à ce congrès. Les thèses qui ont été votées sont peut-être d'autant plus l'expression des vœux du corps enseignant. Toutes ne présentent pas le même intérêt pour vos lecteurs. Je me bornerai à citer la suivante d'une portée plus générale:

« L'instruction primaire une fois à la hauteur des exigences et des besoins de l'époque, c'est, à l'intérieur, un des éléments les plus actifs de la prospérité économique de la nation, et, à l'extérieur, un des facteurs de son influence et de sa considération. C'est la condition majeure de la moralité et de la légalité. Tout ce qui peut élever le niveau de l'instruction dans l'école primaire et complémentaire doit être l'objet d'une sollicitude constante, ininterrompue, et toujours grandissante. »

J'abrège, car les instituteurs badois en sont à réclamer des choses que nous avons déjà, à cette enseigne que nous ne comprenons pas qu'ils soient dans la nécessité de demander, par exemple, une revision du programme et des livres de lecture avec une part de collaboration dans ce travail. Ils demandent encore que l'inspectorat soit exercé désormais par des hommes ayant fait leurs preuves dans la pratique de l'enseignement, que l'inspecteur ait plutôt à diriger l'enseignement, à conseiller l'instituteur et non seulement à contrôler la marche de l'école et le travail de celui qui fait toute la besogne. L'école normale doit donner droit d'entrée à l'université. Les maîtres qui y enseignent doivent avoir fait des études académiques. Elle ne doit pas être un internat. L'école d'application doit représenter tous les degrés de l'école primaire.

Dans la feuille locale de la petite ville que j'habite, je trouve un avis officiel émanant de l'inspecteur des écoles, annonçant l'ouverture des cours de l'école de perfectionnement. Il y aura des leçons deux fois par semaine, de 4-6 ou de 6-8, suivant les divisions. Tous les jeunes gens ayant fréquenté l'école primaire, ne suivant pas d'autres cours de perfectionnement, y sont astreints de 14-16 ans. L'année scolaire pour ces cours compte 40 leçons à la campagne et 80 dans les villes. C'est à peu près ce que nous appelons en Suisse romande les cours complémentaires. Le programme est fixé par l'inspecteur du district et naturellement il doit être divisé en deux ou trois cours, parallèles et non concentriques. Il a une tendance pratique très prononcée.

Il faut établir une distinction entre cette école de perfectionnement, officielle et obligatoire, et les cours complémentaires et industriels, ayant une envergure plus grande, un programme qui en fait de vraies écoles des arts et métiers temporaires, accueillant l'élève des écoles primaires à sa sortie de l'école et lui permettant de continuer à s'instruire et à se perfectionner en hiver, du 1er octobre au 1er avril, après le travail de l'atelier. Ces écoles sont très goûtées de la partie intelligente de la population ouvrière. Pendant plusieurs années, j'ai enseigné dans celle de Stuttgard, qui compte de 600-700 élèves. J'y ai trouvé parfois des individualités bien intéressantes. Une fois, il m'est arrivé un élève à grandes moustaches, il avait les trente ans passés. Il a bien travaillé, je vous assure. Que je vous dise encore que le célèbre peintre animalier, Zügel, professeur à l'Académie de peinture de Munich, est originaire de Murhardt. Il a quitté son village pour entrer en apprentissage chez un peintre en bâtiment. Dans la ville où il séjournait, il y avait des cours complémentaires industriels. On y reconnut immédiatement le talent du jeune homme. On s'intéressa à son avenir. Tel fut le point de départ d'une illustre carrière.

En Allemagne, on accorde une importance de plus en plus grande aux écoles

qui complètent si bien les études de l'école primaire et où chacun se développe selon ses goûts et ses aptitudes. Elles sont ici fortement organisées; poussant la jeunesse dans une voie de travail et d'efforts, elles exercent une influence considérable sur le développement de l'industrie et du commerce. Vous voyez qu'on est admirablement outillé de ce côté du Rhin.

Depuis 12 ans, il existe en Allemagne une *Société des Ecoles de perfectionnement*. Son but est de pourvoir à l'éducation théorique et pratique des jeunes ouvriers dans les villes et à la campagne, afin que la jeune génération soit composée d'hommes instruits, actifs, entreprenants, de bonne conduite, fidèles à leur patrie, à la famille, trouvant la satisfaction dans le devoir accompli et leur honneur dans le travail exact, soigné, parfait. C'est cette association qui a organisé le congrès de Hambourg où l'on est venu de tous les points de l'Allemagne. Les cours d'hiver dans ces écoles sont d'habitude clôturés par une exposition des travaux exécutés pendant l'hiver. Les écoles de Hambourg avaient donc ainsi organisé sans peine une exposition à l'honneur du congrès et, de l'avis de tous, elle a été fort admirée. Ce qui a frappé, c'est l'immense développement qu'a pris l'enseignement du dessin technique pour tous les métiers, pour toutes les industries. La plupart des ouvriers sont à même de trouver dans les écoles de perfectionnement un enseignement adapté à leur travail, de sorte que l'artisan peut développer ses talents, le goût artistique qu'il sent en lui au profit de sa profession. Il en est de même des industries exercées par les femmes, car l'exposition des écoles féminines était également fort riche. Tous ces efforts pour l'éducation de l'artisan expliquent sans contredit l'immense développement et le succès de l'industrie allemande.

H. Quayzin.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Solde des anciennes augmentations** *pour années de services.* — Dans quelques jours, nous allons tirer le solde des anciennes augmentations pour années de service. Quelle somme toucherons-nous ? Que doit recevoir, par exemple, un régent entré en fonctions le *1er juillet 1881*, et ayant donc *22 ans 6 mois* d'enseignement. Les avis sont partagés.

L'Etat nous dit : « Ce régent tirera *cent francs,* soit, pour 6 mois, la moitié de l'augmentation annuelle de deux cents francs à laquelle lui donnent droit ses 22 années de service ».

D'autres personnes affirment au contraire que le régent en cause doit toucher *trois cents francs*, soit :

1° une augmentation de 200 fr., échue le 1er juillet 1903.

2° un solde de 100 fr. pour les 6 derniers mois de l'année.

Qui a raison ?

J'avoue que la seconde manière de voir me sourirait infiniment, elle aurait l'avantage de remplir ma bourse. Toutefois, avant de porter un jugement, examinons la question d'un peu près.

L'article 73 de la loi du 9 mai 1889 sur l'instruction publique primaire, dit :

« Les traitements du personnel enseignant sont, en outre, augmentés suivant
» les années de service dans la proportion ci-après :
» Pour les régents qui ont *de* :
» 5 à 9 ans inclusivement fr. 50.
» 10 » 14 » » » 100.
» 15 » 19 » » » 150.
» 20 ans et plus » 200.

Donc, pour avoir droit à la 1re augmentation de fr. 50, il faut avoir accompli 5 ans de service. Jusque là tout le monde est d'accord. Les divergences d'opinion

éclatent sur l'époque où doit se toucher cette somme de 50 fr. Est-ce dès que la 5e année est finie, ou à la fin de la 6e ? C'est là le nœud de la question.

Remplaçons notre augmentation *annuelle* de fr. 50 par une autre équivalente, de 12 fr. 50 *tous les 3 mois*. Il est évident que les 4 trimestres ne se toucheraient pas à la fin de la 5e année, mais qu'on recevrait le 1er au bout de 5 ans 3 mois, le 2e, après 5 ans 6 mois, le 3e, à 5 ans 9 mois, et le 4e *à la fin de la 6e année*. Nous aurions tiré à ce moment, en tout 50 fr. L'employé auquel son patron accorde une augmentation annuelle de 120 fr., sait très bien qu'il ne recevra pas cette somme en entier le 1er janvier, mais que son salaire sera élevé de *10 fr. par mois*. S'il en était autrement, ce ne serait pas une *augmentation*, mais une *gratification*. La *gratification* se donne tout de suite ; l'*augmentation annuelle* commence à courir dès le jour où elle est dûe ; elle est échue un an après. C'est du reste ce qu'explique la fin de l'article 73, en disant :

La finance d'augmentation est payée proportionnellement au temps de service pendant l'année.

Ainsi, celui qui fait *6 mois de plus que la 5e année* reçoit *fr. 25* et non *fr. 75*, comme d'aucuns le prétendent.

Reprenons le cas du régent entré en fonctions le 1er juillet 1881. Il avait accompli 5 ans le 1er juillet 1881. A cette date, il avait droit à une augmentation annuelle de fr. 50, qui commençant à courir le 1er juillet 1886, était échue le *1er juillet 1887*. C'est à ce moment qu'il aurait dû toucher fr. 50, mais l'Etat lui a payé cette somme le *1er janvier 1887*, c'est-à-dire *6 mois à l'avance*. Cette avance s'est reportée sur toutes les années subséquentes. Il est naturel qu'elle doive se retrouver au moment de régler le solde.

Notre régent aura donc reçu, en tout, le 31 décembre 1903 :

1° 5 augmentations de 50 fr. (1er janvier 1887, 1888, 1889, 1890, 1891).
2° 5 augmentations de 100 fr. (1er janvier 1892, 1893, 1894, 1895, 1896).
3° 5 augmentations de 150 fr. (1er janvier 1897, 1898, 1899, 1900, 1901).
4° 2 augmentations de 200 fr. (1er janvier 1902 et 1903).
5° un solde de *cent francs* pour les 6 mois écoulés du 1er juillet au 31 décembre 1903.

Ses *22 ans 6 mois* se répartissent comme suit :

1°	5 années	improductives				
2°	5	»	avec augmentation	de	50	fr.
3°	5	»	»	»	100	»
4°	5	»	»	»	150	»
5°	2 ans 6 mois	»	»	»	200	»
Total	22 ans 6 mois.					

Jusqu'à maintenant, les augmentations ont toujours été payées en avance (sauf pour les régents entrés en fonctions le 1er janvier).

Dès 1904, elles seront payées *à l'échéance*. De cette façon, il n'y aura plus de surprises désagréables au moment de toucher le solde.

Désireux d'avoir sur cette question l'opinion d'un juriste, je l'ai soumise à M. A. de Meuron, l'un des maîtres du barreau vaudois. Dans le prochain numéro de l'*Educateur*, je vous ferai connaître le résultat de cette consultation.

St-Prex, le 10 janvier 1904. F. Meyer, inst.

† **John Lecoultre.** — Vendredi 11 décembre, un long cortège accompagnait à sa dernière demeure John Lecoultre, instituteur, à Villars-Burquin, décédé mercredi, après une courte et douloureuse maladie.

Les enfants de l'école, conduits par M. Chevallier, instituteur à Fontaines, précédaient le cercueil que suivaient de nombreux amis, les autorités municipales et scolaires et la plupart des instituteurs des cercles de Grandson et de Concise qui avaient tenu de rendre les suprêmes devoirs au citoyen qu'une mort prématurée enlevait à sa jeune famille et à ses élèves bien-aimés.

Sur la tombe, M. Pouly, délégué de district, a retracé, en quelques paroles éloquentes, la carrière du défunt et lui a adressé, au nom de la Société pédagogique, un dernier adieu.

Lecoultre était un modèle ; quoique habile dessinateur et excellent violoniste, il ne se prévalait pas de son talent, qu'il mettait volontiers au service des œuvres de bienfaisance.

Breveté en 1888, il débuta à Denges, où il resta nombre d'années, desservit ensuite l'école de Villars-le-Grand, puis celle de Villars-Burquin.

C'était un homme de cœur ; souffrant, il n'en continua pas moins sa tâche énergiquement, jusqu'à ce que, terrassé par la maladie, il dut s'aliter. Huit jours après, il n'était plus.

Nous présentons à la famille de cet ami l'expression de notre profonde sympathie. (*Retardée*). G. et R.

— **Traitements.** — *Moudon.* — Sur le rapport présenté par M. C. Meyer, le Conseil communal de Moudon a voté l'abrogation du règlement du 30 décembre 1897 concernant les traitements du personnel enseignant primaire, cela ensuite de la loi du 14 novembre 1903, et a augmenté les traitements minimum de la loi, comme suit : 1re classe des garçons, augmentations 150 fr. traitement 1750 francs ; 2me classe, augmentation 125 fr., traitement 1725 fr. ; 1re classe des filles, augmentation 100 fr., traitement 1100 fr. ; 2me classe, augmentation 75 fr., traitement 1075 fr. : pour les quatres classes mixtes 50 fr., traitement 1050 francs.

Ces augmentations comportent pour les instituteurs l'obligation de faire à tour le service du temple pour la direction du chant, comme cela s'est pratiqué jusqu'à aujourd'hui. Elles pourraient être supprimées pour les régents ou régentes qui ne rempliraient pas leur charge à la satisfaction des autorités administratives et scolaires.

Yverdon. — Le traitement du directeur des écoles a été augmenté de 280 fr., afin de le rendre égal à celui des régents, qui est de 2830 fr.

Grandson. — Le Conseil communal a voté les traitements minimum et maximum ci-après pour les membres du corps enseignant :

Instituteurs, classe supérieure : fr. 1800 à 1900 ; autres instituteurs fr. 1700 à 1800. Institutrices fr. 1060 à 1120. Les augmentations de 100 et 60 fr. seront données après la dixième année de service dans le canton. Les régents non logés recevront une indemnité de 300 fr. et les régentes de 200 fr. Maîtresses d'écoles enfantines : 1re classe 600 à 800 fr à part le logement. 2me classe 500 à 700 fr. sans logement ni indemnité. Maîtresse d'ouvrage 700 à 900 fr. sans logement.

Ces augmentations de traitements, qui suivent de si près la revision partielle de la loi scolaire de 1889 font grand honneur aux communes : elles montrent combien le peuple vaudois tient à l'enseignement primaire et elles sont un précieux encouragement pour les éducateurs de notre jeunesse[1].

PAUL-E. MAYOR.

— **Cadeaux de fin d'année.** — De divers côtés, on nous a sollicité, dans le courant de décembre, de parler de cette question délicate ; on nous a même demandé de publier les avis plus ou moins épicés, envoyés par quelques autorités scolaires aux membres du corps enseignant primaire. Nous avons cru bien faire en laissant passer la fin de l'année sans parler de ce sujet, puisqu'il était trop tard pour proposer une mesure générale, concernant toutes les écoles du canton.

Depuis longtemps, les enfants des écoles primaires et secondaires ont pris l'habitude d'offrir à leurs maîtres, à l'occasion des fêtes de l'An, un modeste cadeau en témoignage de reconnaissance ; les catéchumènes agissent volontiers de même avec leur pasteur à l'époque des fêtes de Pâque. Or cette coutume, qui

[1] MM. Baatard, Porchet et Thuillard, tous trois instituteurs à Lutry nous font remarquer que cette localité ne peut pas être placée au nombre de celles qui, par les récentes décisions, ont amélioré la situation du corps enseignant.

est bien entrée dans nos mœurs et qui est en apparence légitime et inoffensive, présente de sérieux désagréments, soit pour le maître, soit pour certains parents. Dans les villes, les écoliers ont fait à domicile des collectes qui blessaient fort l'amour-propre des instituteurs, qui plaçaient certains parents pauvres dans une situation délicate et qui surtout avaient pour résultat de mettre — rarement, il est vrai — entre les mains d'enfants peu scrupuleux des sommes d'argent qui devenaient l'objet de tentations malsaines. Dans la campagne, ces cadeaux sont souvent offerts d'une façon peu discrète par des enfants qui manquent de tact ; ils sont l'occasion de potinages chez les élèves et de cancans dans le village et l'instituteur ne les accepte qu'à regret, à seule fin de ne pas blesser certains parents et de ne pas faire de peine à ses écoliers.

Puis ces cadeaux, si modestes et si mérités soient-ils, font éclore infailliblement chez le maître un certain sentiment de redevance envers les élèves : souvent ceux-ci cherchent à en profiter et, à plus d'une reprise, ces étrennes ont occasionné aux instituteurs plus d'ennui que de plaisir. Il est juste cependant de reconnaître qu'en beaucoup de localités, c'est de tout cœur que les enfants et parfois la population entière, fêtent leur régent à l'occasion des fêtes de l'An ; celui-ci peut alors sans aucune arrière-pensée accepter les gages de reconnaissance et de confiance qu'on lui offre.

Quoi qu'il en soit, on entreprend de divers côtés une croisade contre cette coutume d'offrir des étrennes aux maîtres, aux professeurs, aux pasteurs. Les autorités scolaires de certaines communes sont intervenues, interdisant d'apporter en classe aucun cadeau, collectif ou autre ; il serait sage, nous semble-t-il, que les membres du corps enseignant vaudois prennent à leur tour une décision définitive et unanime et déclarent qu'ils n'accepteront dorénavant pas de cadeau.

Nous soumettons cette idée à nos collègues et plus particulièrement aux membres du comité de la Société pédagogique vaudoise, qui seraient tout désignés pour s'occuper de cette affaire. Il vaut certainement mieux qu'une telle décision soit prise par nous, instituteurs, que par l'autorité : et nous ferons bien de ne pas tarder, si nous voulons qu'il en soit ainsi.

Cette question est à l'ordre du jour, aussi bien dans les cantons voisins et à l'étranger que chez nous. Nous lisons, par exemple, dans le *Journal* de Paris les lignes suivantes :

« La direction de l'Ecole supérieure de jeunes filles Sophie-Germain, où sont entraînées savamment, en vue du concours pour les Ecoles normales, les futures institutrices de nos enfants, vient d'adresser aux parents des élèves qui fréquentent les cours de la rue de Jouy une fort curieuse circulaire, où il est dit que les cadeaux adressés individuellement ou collectivement aux professeurs ou répétitrices, à l'occasion de la nouvelle année, seront retournés à leurs envoyeurs. La circulaire résume ainsi qu'il suit les raisons qui justifient cette décision :

« Le zèle, la bonne conduite et l'assiduité au travail de leurs élèves seront, pour les maîtresses, une suffisante rémunération de la peine qu'elles rencontrent dans l'accomplissement d'une tâche toute naturelle et à laquelle elles ont le devoir de se consacrer tout entières.

« Cette initiative rompt avec des usages établis un peu partout dans les écoles de la ville. A la rentrée des vacances du jour de l'An, il est de coutume que les élèves remettent aux professeurs quelque bibelot, le plus souvent de très mince valeur, en guise de souvenir. Cette innocente tradition avait néanmoins provoqué des réclamations, car on avait paru craindre que les enfants porteurs d'un présent fussent favorisés, au point de vue du classement dans les études, au détriment des autres. D'où, sans doute, la mesure radicale dont nous venons de parler. »

Cette « mesure radicale » prise par la direction de l'Ecole Sophie-Germain,

sachons la prendre à notre tour, nous, instituteurs vaudois : ce sera agir pour le bien de l'Ecole, et parents et maîtres y gagneront. PAUL-E. MAYOR.

JURA BERNOIS. — **Synode d'Ajoie.** — Il s'est réuni à Porrentruy, le samedi 5 décembre, sous la présidence de M. Marchand, directeur de l'École normale. M. Riat, étudiant en droit, a traité la question de l'alcoolisme à l'école.

Voici les conclusions de son rapport :

1. L'alcoolisme nuit considérablement à l'œuvre de l'éducation.
2. L'école a donc le devoir de lutter contre l'alcoolisme.
3. Elle doit le faire par l'enseignement antialcoolique.
4. Cet enseignement sera occasionnel, c'est-à-dire que l'instituteur tirera profit de toutes les branches du programme et de toutes les circonstances de la vie scolaire propres à fournir matière à des considérations sur la nature de l'alcool et sur ses effets.
5. Les livres de lecture des écoles primaires et secondaires renfermeront un certain nombre de morceaux judicieusement choisis, formant un résumé complet des principales vérités antialcooliques. De même, les livres de calcul contiendront de nombreux problèmes ayant une portée anti-alcoolique.
6. Les inspections et les examens scolaires devront porter sur l'enseignement antialcoolique au même titre que sur les autres branches du programme. Cette obligation sera rappelée par une remarque insérée au plan d'études.
7. Un enseignement antialcoolique régulier et suffisant sera donné aux élèves des Ecoles normales.
8. L'instituteur doit donner à ses élèves l'exemple de la sobriété.
9. Il lui est recommandé de s'intéresser activement à toutes les œuvres qui ont pour objet de combattre l'alcoolisme.
10. Il lui est recommandé en particulier d'entrer dans la Société suisse des maîtres abstinents.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Après un chant très bien exécuté, M. Châtelain, inspecteur d'école, au nom de la direction de l'Instruction publique, adresse ses remerciements à M. Prêtre pour la manière dont il a rempli sa tâche jusqu'à ce jour. Il y a cinquante ans, en effet, qu'il pratique l'enseignement. M. Virgile Chavanne, président de la commission scolaire de Porrentruy, dit à ce vétéran de l'enseignement tout ce qu'il a fait pour la jeunesse de la ville et M. Marchand lui adresse ses compliments au nom du corps enseignant d'Ajoie.

La municipalité de Porrentruy et la direction de l'Instruction publique lui remettent en souvenir une montre et une chaîne d'or. M. Prêtre, très ému, remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête.

Sur la proposition du président du Synode, appuyée par M. Henry, l'assemblée à l'unanimité, vote une résolution tendant au rejet de l'initiative de M. Dürrenmatt. H. GOBAT.

Le plus ravissant des calendriers est le *Calendrier héraldique vaudois*, IIIm. année 1904, publié par la maison Payot et Cie à Lausanne, au prix de fr. 1 50c Toutes les personnes de goût viendront se le procurer.

Au numéro d'aujourd'hui est joint un supplément : l'*Homme du relèvement*. Cet appel est dû à la plume de M. Gilliard, directeur de l'Institution « La Ruche », à Reconvilier (Jura bernois). La question de l'enseignement antialcoolique vient d'être discutée à nouveau dans quelques-uns de nos cantons, en particulier aux Synodes libres de Moutier et d'Ajoie. Nous espérons que l'apppel de M. Gilliard fera plaisir à bon nombre de nos lecteurs. *(La Réd.)*

PARTIE PRATIQUE

Degré intermédiaire.

Chez Pestalozzi.

A huit ans j'entrai dans l'institut Pestalozzi. Représentez-vous un homme très laid, les cheveux hérissés, le visage fortement empreint de petite vérole et couvert de taches de rousseur, la barbe piquante et en désordre, jamais de cravate, les pantalons mal boutonnés tombant sur des bas qui, à leur tour, descendaient sur de gros souliers ; la démarche pantelante, saccadée ; puis des yeux qui tantôt s'élargissaient pour laisser échapper l'éclair, et tantôt se refermaient pour se prêter à la contemplation intérieure, des traits qui parfois exprimaient une tristesse profonde, et parfois une béatitude pleine de douceur; une parole ou lente ou précipitée, ou tendre et mélodieuse, ou qui s'échappait comme la foudre : voilà quel était celui que nous nommions notre *père Pestalozzi*.

Tel que je viens de vous le dépeindre, nous l'aimions ; nous l'aimions tous, car tous il nous aimait; nous l'aimions si cordialement que, nous arrivait-il d'être quelque temps sans le voir, nous en étions attristés, et que, venait-il à apparaître, nos yeux ne pouvaient se détourner de lui.

Nous savions qu'à l'époque où les guerres de la révolution helvétique avaient multiplié le nombre des enfants pauvres et orphelins, il en avait réuni un grand nombre autour de sa personne, et s'était donné tout entier à eux ; qu'il était l'ami des malheureux, des petits, des enfants.

Mes concitoyens d'Yverdon, de la ville où je suis né, avaient généreusement mis à sa disposition l'antique château, fondation du petit Charlemagne, et dont les longues salles, se déployant autour de vastes cours, offraient un bel espace aux jeux comme aux études d'une famille nombreuse. Nous étions de cent cinquante à deux cents jeunes gens, de toutes nations, réunis dans ces murs, et qui, tour à tour, recevions l'enseignement ou nous livrions à de joyeux ébats. Il arrivait souvent que, commencée dans la cour du château, la partie de barres allât s'achever sur les gazons qu'entoure la promenade de Derrière-le-Lac. En hiver, la neige nous servait à construire une puissante forteresse, que les uns attaquaient, les autres défendaient héroïquement. Presque jamais de malades parmi nous.

Tous les matins, de bonne heure, nous venions en rang, recevoir chacun à notre tour une ondée d'eau froide. Nous ne marchions que tête nue. Un jour d'hiver cependant, que la bise, non celle que les Grecs ont nommée du joli nom de Borée, mais celle qui souffle glaciale sur la place d'Yverdon, faisait tout fuir devant elle, mon père, me prenant en pitié, me couvrit la tête d'un chapeau. Malheureux couvre-chef, mes camarades ne l'eurent pas plutôt aperçu, que le cri courut : Un chapeau ! un chapeau ! Une main l'eut bientôt fait partir de ma tête; cent autres le firent voler en l'air, dans la cour, dans les vestibules, puis dans le grenier, jusqu'à ce qu'un dernier coup l'eût fait passer par une lucarne et tomber dans la rivière qui baigne un des murs du château. Je ne l'ai plus revu ; c'est au lac qu'il alla conter ma malaventure.

L. Vulliemin.

Ce récit est lu par le maître ; les élèves donnent un compte rendu sommaire de chaque partie et indiquent finalement le plan du morceau :

Portrait de Pestalozzi. — Affection de ses élèves. — L'Institut d'Yverdon. — Aventure d'un chapeau.

Le premier alinéa, ainsi que le dernier, méritent d'être dictés et *appris par cœur*. Le maître profitera de cet exercice pour habituer les élèves à une diction nette, à une articulation correcte et à un débit naturel et bien ponctué.

Quelques expressions exigent des explications. Les notes suivantes y aideront.

La démarche *pantelante* est agitée, irrégulière.

On sait que Pestalozzi fut appelé par le gouvernement helvétique à recueillir dans le château de Stanz les orphelins du Nidwald, ravagé par l'invasion française, en octobre 1798.

Le *château d'Yverdon* fut fortifié par Pierre de Savoie, qui devint seigneur de cette ville en 1259 ; mais le donjon date déjà de l'époque des Zaeringen.

Borée est le vent du nord, dans le langage poétique.

Malaventure (mauvaise aventure) a le même sens que *mésaventure*. Ce dernier mot est plus souvent employé.

Ce fragment pourrait encore fournir matière à une intéressante étude des *temps du verbe*. On fera remarquer l'emploi judicieux du passé défini et de l'imparfait qui se côtoient d'un bout à l'autre du récit.

Montrer aussi l'usage de la forme interrogative — nous arrivait-il d'être quelque temps sans le voir... venait-il à apparaître — au lieu du conditionnel qui, par l'emploi de la conjonction *si*, alourdirait la phrase.

Certaines suppressions de verbes rendent le style plus alerte. Ex. : Jamais de cravate. — Presque jamais de malades parmi nous. U. B.

DICTÉES

Les travailleurs des champs.

Le laboureur est penché sur le sol nourricier que sa main féconde et d'où sortira la moisson de demain. Quand il redresse son front courbé par le travail, il aperçoit, tout autour de lui, le grand ciel bleu qui s'abaisse vers la terre et l'embrasse de toutes parts.

O toi, que l'air vif frappe au visage, toi qui as sur la tête le ciel, et sous les pieds la terre verdoyante, toi qui ne connais point les noirs ateliers des villes, toi dont l'oreille n'est point accoutumée au bruit retentissant des machines et dont le libre regard peut errer au loin sur la campagne, courage, paysan, laisse l'ouvrier des villes façonner le fer et la pierre ; toi, c'est la terre que tu travailles, la terre vivante et féconde ! Vois naître et grandir entre tes mains les gerbes élancées qui donneront le blé, ou les grappes dorées d'où coulera le vin ; tire des inépuisables flancs de la terre notre pain de chaque jour.

Rude est le labeur de la terre, mais fort est ton bras, et courageux est ton cœur.

(Tiré de la Classe du soir.)

Vocabulaire à apprendre avant de faire la dictée : nourriture, apercevoir, j'aperçois, abaisser, embrasser, embraser, connaître, je connais, il connaît, accoutumer, retentir, errer, façon, naître, élancer

Orthographe : *nourricier*, mots de la même famille : *nourrir, nourriture, nourrice, nourricerie, nourrisseur, nourrissable, nourrissage, nourrisson, nourrissant, nourrissement*. Comparer *nourrir* et *mourir*. Justifier l'orthographe grammaticale de connais : *toi qui ne connais point*.

Connaître, naître : les verbes terminés par *aître* prennent un accent circonflexe sur l'*i* quand cet i est suivi d'un *t*. Distinguer *quand* (lorsque) de *quant* et de *qu'en*. Qu'est le premier mot *féconde ?* Qu'est-il la seconde fois ? *Synonymes* de *nourrir* : *alimenter, sustenter*.

Devoir : Conjuguer les verbes *nourrir* et *mourir*.

Dire ce qu'on entend par *terre vivante*.

Analyse logique : Rude est le labeur..... courageux est ton cœur.

Ecriture : Maxime pouvant, après explications, servir de texte à une leçon d'écriture : *Le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice, le besoin.* A. Reverchon.

Une volonté ferme.

Le second prix de notre classe vient d'être décerné à notre camarade Stardi. Tout le monde en a été émerveillé. Qui l'eût cru ? En octobre, quand son père le conduisit à l'école, mal fagoté dans sa vareuse verte, il dit au professeur : « Ayez beaucoup de patience, parce que mon fils a la compréhension difficile. » Tous les élèves l'appelaient depuis lors « *tête de bois* ». Mais lui, Stardi, disait : « Ou je crèverai ou je réussirai », Et le voilà qui se met à travailler d'arrache pied, la nuit, le jour, chez lui, à l'école, à la promenade, les dents et les poings serrés, patient comme un bœuf, obstiné comme un mulet. Et ainsi, à force de bûcher, de se moquer des moqueurs, de donner des coups de pied aux importuns, il a passé par dessus tout le monde, ce têtu ! Il ne savait pas un mot d'arithmétique, remplissait sa composition de sottises, et ne se rappelait d'aucune date. Maintenant, il résout des problèmes, écrit correctement et récite ses leçons comme une fable. On devine sa volonté de fer rien qu'à son aspect trapu, sa tête carrée enfoncée dans les épaules, les mains courtes et grosses, la voix rude. Il ne parle à personne, ne joue avec personne ; il écoute le professeur, le front sur ses poings fermés. Comme il a dû travailler ce pauvre Stardi ! E. de Amicis.

Avec la patience on vient à bout de tout. La persévérance renverse bien des obstacles. Durouvenoz.

Bon cœur.

O ma bonne maîtresse, disait un enfant de neuf ans, jamais, non jamais je ne vous oublierai ! Quand je serai grand, je me souviendrai encore de vous, et j'irai vous trouver au milieu de vos petits élèves Chaque fois que je passerai près d'une école et que j'entendrai la voix d'une institutrice, il me semblera entendre la vôtre ; je me rappellerai les deux années passées dans votre classe où j'appris tant de choses, où je vous vis tant de fois fatiguée et souffrante, mais toujours attentionnée, toujours indulgente ; désespérée quand un élève tenait mal sa plume et ne pouvait perdre cette mauvaise habitude ; tremblante quand les inspecteurs nous interrogeaient, heureuse quand nous avions des succès, toujours bonne et tendre comme une mère. Jamais, ô non jamais, je ne vous oublierai, ma chère, ma bonne maîtresse. E. de Amicis.

(Comm. par Durouvenoz).

ARITHMÉTIQUE

Multiplication des nombres décimaux.

Intuition. I. Pour faire une robe à sa petite fille, une dame achète un coupon d'étoffe de 5,3 m. à 1,85 f. le m. Quelle est la valeur de ce coupon ?

1 m. d'étoffe coûte Fr. 1,85
5,3 m. » coûteront » 1,85 × 5,3 =

Comment compter ces 5,3 m. à 1,85 f. ? Il faut compter d'abord 5 m. à 1,85 f. = 9,25 f ; ensuite 0,3 m. à 1,85 f. le m. Que dirons-nous ?

1 m. coûte 1,85 f. ; 0,1 m. coûte le 0,1 de 1,85 f. ou 1,85 : 10 = 0,185 f. ; 0,3 m. coûteront 0,185 f. × 3 = 0,555 f.

RÉSUMÉ. 5 m. à 1,85 Fr. = Fr. 9, 25
0.3 m. à 1,85 » = » 0,555
5,3 m. à 1,85 Fr. = Fr. 9,805

II. Une autre dame achète un coupon de 4,65 m. à 2,15 f. le m. Quelle en est la valeur ?

1 m. d'étoffe coûte Fr. 2,15
4,65 m. » coûteront » 2,15 × 4,65 =

a) 4 m. à 2,15 f. = 8,60 f. ; *b*) 0,65 m. à 2,15 f. 0,01 m. à 2,15 f. = 0,01 de 2,15 f. ou 2,15 f. : 100 = 0,0215 f.; 0,65 m. coûteront 0,0215 f. × 65 = 1,3975 f.

RÉSUMÉ. 4 m. à Fr. 2,15 = Fr. 8,60
0,65 m. à » 2,15 = » 1,3975
4,65 m. à » 2,15 = Fr. 9,9975

COMPARAISON : Qu'avions-nous à chercher dans notre premier problème. Le prix de 5,3 m. d'étoffe à 1,85 f. Qu'avons-nous obtenu ? 9,805 f.

Dans le deuxième problème ? Le prix de 4,65 m. d'étoffe à 2,15 f. Nous avons obtenu 9,9975 f.

Quelle opération a-t-il fallu faire dans le premier problème ? Multiplier 1,85 f. par 5,3. Dans le deuxième ? 2,15 f. par 4,65.

Etablissons les opérations : 1,85 f. × 5,3 = 9,805 f.
2,15 f. × 4,65 = 9,9975 f.

Quel est le multiplicande de la première multiplication ? — 1,85 f. — Est-il nombre décimal ou nombre entier ?

Et le multiplicateur ? Et le produit ? — Mêmes questions pour la deuxième multiplication.

Avons-nous déjà fait des multiplications avec un multiplicateur décimal ? — Non. — Observons ce qui est arrivé . — Combien de décimales dans le multiplicande de la première multiplication ? Combien au multiplicateur ? Combien au produit ? — Que remarquez-vous ? — *C'est que le produit a le même nombre de décimales que le multiplicande et le multiplicateur réunis.* — Mêmes constatations dans la deuxième multiplication.

ABSTRACTION. Que se passe-t-il donc quand on a dans une multiplication un nombre décimal au multiplicande et un au multiplicateur ? *Le produit a*, etc., etc.

APPLICATION. Nous allons voir si en utilisant ce principe, il n'est pas possible d'arriver plus rapidement au résultat que nous y sommes arrivés. Qu'est-ce qu'il y avait en réalité à faire dans le premier problème ? Multiplier 1,85 f. par 5,3. Eh bien ! je vais maintenant faire cette multiplication comme s'il s'agissait de nombres entiers. Seulement qu'est-ce que je devrai avoir au produit ? — Le même nombre de décimales. — Même travail pour la deuxième multiplication. — Que pensez-vous de cette dernière manière de faire ? — Plus rapide. — Que ferez-vous donc ?

L. JAYET.

CALCUL ORAL

1. Une douzaine d'œufs coûte f. 1,20. Combien dois-je pour 3 $^1/_2$ douzaines ?
Rép. : f. 4,20.

2. Un décimètre de toile coûte 15 c. Combien dois-je pour 2 $^1/_2$ m. ?
Rép. : f. 3,75.

3. Un décimètre de ruban coûte 36 c. Combien dois-je pour un m. et quart ?
Rép. : f. 4,50.

4. Quatre mètres de ruban valant 14 f. Combien dois-je pour 3 dm. ?
Rép. : 75 c.

5. Un ouvrier a gagné 27 f. en 6 journées. Combien gagne-t-il par jour ?
Rép. : 4,5 f.

6. Une domestique gagne 25 f. par mois. Elle donne les 0,7 de son salaire annuel à ses parents. Combien lui reste-t-il ? *Rép. : 90 f.*

7. Un moule de hêtre vaut 62 f. Quel est le prix du stère ?
Rép. : f. 15,50.

8. On achète 2 et demi moules de hêtre à 60 f. le stère. On le revend scié et coupé à 20 f. le stère. Quel est le bénéfice ? *Rép. : 50 f.*

9. Un quintal d'anthracite coûte f. 6,40 Combien vaut le sac de 25 kg. ?
Rép. : f. 1,60.

10. Un quintal de houille vaut 6 f. Combien valent 5 sacs de demi quintal ?
Rép. : 15 f.

11. Un paquet de 4 kg. de charbon de bois dur vaut 60 c. Que vaut le quintal ?
Rép. : 15 f.

12. Un stère de hêtre sec pèse 650 kg. Combien peut-on en remplir de sacs de 50 kg. ? *Rép. : 13 sacs.*

13. J'achète 2,5 kg. de café à f. 2,40 le kg. Combien dois-je ? *Rép. : 6 f.*

14. Je paye les 0,6 d'une dette et je dois encore 16 f. Combien devais-je ?
Rép. : 40 f.

CALCUL ÉCRIT

1. Un vigneron possède 3 tonneaux contenant : le 1er 15,4 hl ; le 2me 2,25 hl. de plus que le 1er et le 3me autant que les deux premiers. Combien peut-il loger de dal. de vin ? *Rép. : 661 dal.*

2. Un boucher a 4 quartiers de viande pesant 63,8 kg. Il en vend 56,75 kg. + 32,4 kg. + 125 kg. + 17,85 kg. Que vaut ce qui lui reste, à 1,8 f. le kg. ?
Rép. : 41,76 f.

3. Un laitier a 15 pièces de fromage pesant chacune 32,8 kg. Il en revend 125 kg. + 85,5 kg. + 65,2 kg. + 97,4 + 18,9 kg. Que vaut la dixième partie de ce qui lui reste, à 75 c. le demi kg. ? *Rép. : 15 f.*

4. Une bourse contient 4 pièces de 20 f., 5 pièces de 5 f., 8 pièces de 20 c. et 12 pièces de 10 c. On y prend pour payer 26 journées à f. 3,80 l'une, puis avec les 0,3 de ce qui reste on achète du pain à 30 c. le kg. Combien peut-on en acheter de kg. ? *Rép. : 3 kg.*

5. Une femme vend au marché 17 douzaines d'œufs à 10 c. l'œuf. Avec l'argent qu'elle reçoit elle achète 3,5 m. de drap à 6,20 f. le mètre. Combien lui manque-t-il pour payer son achat ? *Rép. : 1,3 f.*

6. Dans une administration on occupe 42 commis auxquels on paye 6300 f. de salaire par mois. Combien chacun gagne-t-il en moyenne par jour, pendant le mois de novembre ? *Rép. : 5 f.*

7. Un tailleur, pour faire des uniformes, a besoin de 24,360 boutons. Il en a déjà 9672. Combien lui en manque-t-il de grosses ? *Rép. : 102 grosses.*

8. Un tailleur achète 2 pièces d'étoffes. La première mesure 12,4 m. et vaut 35 c. le décimètre : la deuxième mesure 18,5 m. et vaut f. 2,75 le demi mètre. Il s'acquitte en donnant 1 billet de 100 fr. et 11 écus. Quel rabais lui fait-on ?
Rép. : 65 c.

9. Un laboureur doit tracer 35 sillons. Il commence à 6 heures du matin et met 8 minutes par sillon. A quelle heure aura-t-il fini ?
Rép. : 10 heures 40 minutes.

10. Un agriculteur a récolté 450 mesures de pommes de terre. Il vend les 0,3 de sa récolte à f. 1,05 la mesure. Combien reçoit-il d'argent et quelle quantité de pommes de terre garde-t-il pour lui ? *Rép. : f. 141,75 ; 315 mesures.*

11. Un propriétaire a vendu 3984 mètres de terrain à f. 1,25 le mètre. Il emploie les 0,7 de l'argent qu'il reçoit, pour réparer sa maison et, avec le reste, il paye une dette. Quel était le montant de celle-ci ? *Rép : 1494 f.*

12. Un entrepreneur s'engage à construire une petite maison pour le prix de 16,200 f. On lui paye les 0,4 de cette somme à la fin des travaux. Six mois plus tard on lui livre 7520 f. Enfin on solde le compte ou bout d'une année. Combien est-il dû à l'entrepreneur à ce moment ? *Rép. : 2200 f.*

A. C.

COMPTABILITÉ

Prix de revient d'un champ d'avoine.

1 M. A. Jullien, agriculteur à S. vous demande s'il a gagné ou perdu en vendant l'avoine récoltée sur son champ du « Pré Confort » à raison de 17 fr. les 100 kg. prise chez lui ; il demande en outre à combien lui reviennent les 100 kg. A cet effet, il communique les données suivantes :

Le champ a une superficie de 30 ares. Il a été labouré en automne 1902 ; ce travail a occupé un homme et l'attelage de la ferme pendant 2 jours ; la journée est comptée à 12 fr. Il a été enfoui 4m³ de fumier de ferme valant 13 fr. le m³. Au printemps, on a amené sur une partie basse du champ une certaine quantité de terre provenant de déblais faits pour la construction d'une route ; le transport a occupé 2 hommes et un bœuf pendant 4 jours. La journée d'un homme est comptée à 3 fr. par jour, celle du bœuf à 4 fr. 50. Cette amélioration devant profiter aux cultures postérieures on ne comptera que le 1/4 du coût en faveur de la récolte de l'avoine.

Le nivellement de la terre et la préparation du champ ont occupé 2 hommes pendant 2 jours, payés 3 fr. par homme et par jour, pension comprise. La semence répandue s'élève à 75 kg. coûtant 20 fr. les 100 kg. Le hersage et le roulage du champ sont comptés à 8 fr. Pour faucher l'avoine, il a fallu 2 journées à un moissonneur et à une recueilleuse ; la journée du moissonneur est comptée à 3 fr. 50, celle de la recueilleuse à 2 fr. 50. L'attachage et la rentrée en grange sont comptés à 6 fr. Le battage a coûté 15 fr. Le prix du loyer du terrain est de 45 fr. la pose (45 ares). La part des frais généraux de l'exploitation s'élève à 12 fr.

Le battage a produit 16,5 hl. de grain pesant 55 kg. l'hl. et 1600 kg. de paille vendue 4 fr. 30 le quintal métrique.

	DÉPENSES Fr. Ct.	RECETTES Fr. Ct.
Labour : un homme et l'attelage, 2 jours, à 12 fr.	24 —	
Fumure : 4 m³ fumier de ferme à 13 fr.	52 —	
Transport de terre pour amendement (1/4 du coût total)	10 50	
Nivellement de la terre, 2 hommes pendant 2 jours	12 —	
Semence : 75 kg. à fr. 20 les 100 kg.	15 —	
Hersage et roulage du champ	8 —	
Récolte : 2 journées à un moissonneur	7 —	
» » à une recueilleuse	5 —	
» rentrée en grange	6 —	
Prix du battage	15 —	
Loyer du terrain : 30 ares à 1 fr.	30 —	
Part des frais généraux de l'exploitation	12 —	
Valeur du grain 16,5 hl. à 17 fr. les 100 kg.		154 27
Vente de la paille 1600 kg. à 4 fr. 30 les 100 kg.		68 80
Total	fr. 196 50	223 07
Julien gagne	26 57	
Sommes égales	223 07	223 07

L'avoine revient à 14 fr. 07 les 100 kg.

S. D.

Dessin.

Nous donnons ci-après une planche de dessin d'objets pour le degré intermédiaire.

Parquet à bâtons rompus.

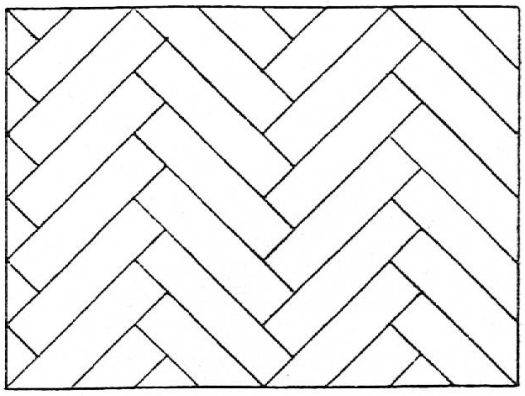

Prop. 8 sur 6.

Carrelage en fougère.

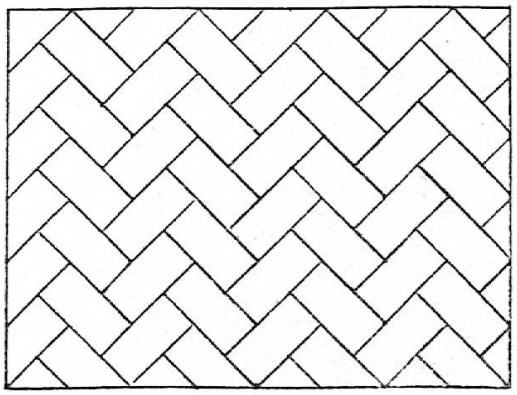

Prop. 8 sur 6.

Carrelage.

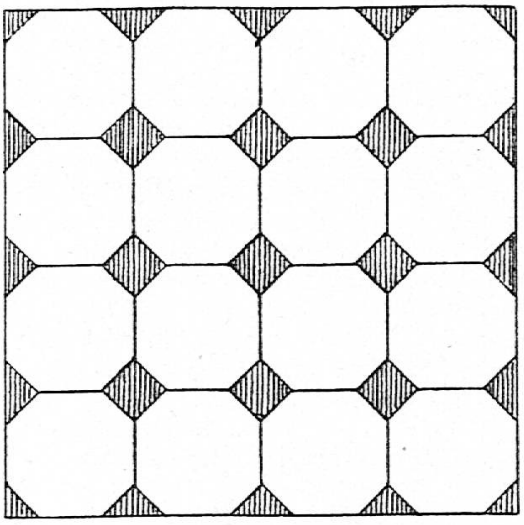

Div. du côté en 16 p. eg.

Parquet.

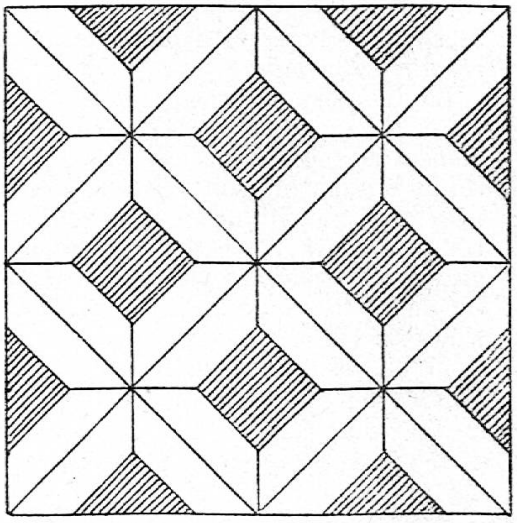

Div. du côté en 8 p. ég.

Grille de sous-sol.

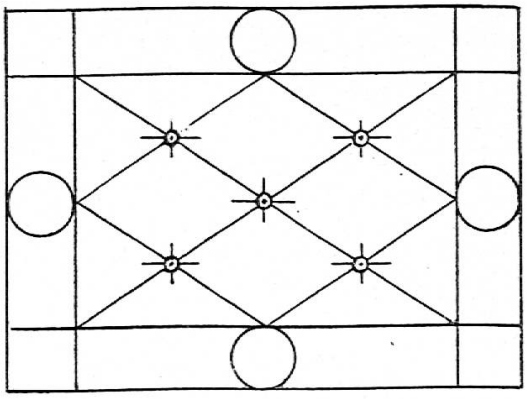

Prop. 8 sur 6

Entourage de tombe.

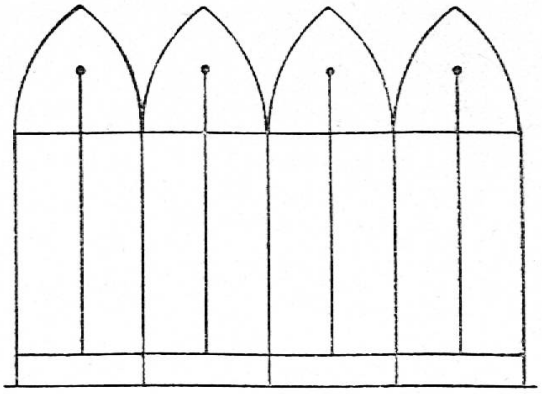

Prop 8 sur 6

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Service de l'instruction.

ECOLES NORMALES. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un **maître de langue allemande** aux **Ecoles normales du canton de Vaud,** à Lausanne.

Fonctions légales.

Traitement de fr. 3500 à fr. 4000 par an.

Entrée en fonctions le 15 avril 1904.

Adresser les demandes d'inscription au Département de l'Instruction publique et des cultes (service des cultes), jusqu'au **25 janvier 1904,** à 6 heures du soir.

NOMINATIONS

Le 31 décembre, le Conseil d'Etat a nommé M. Marguerat Henri, actuellement maître au collège d'Aubonne, en qualité de maître de latin, de grec, d'histoire et de géographie au collège mixte de Rolle.

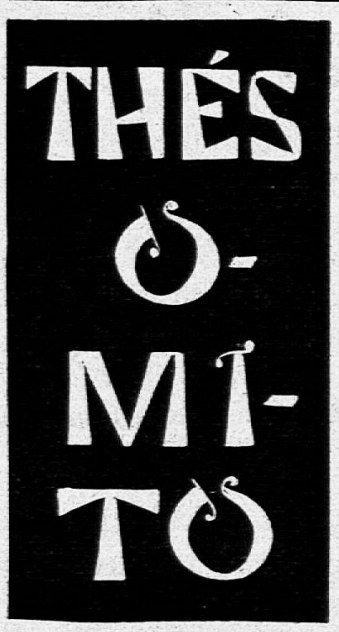

J. PHILIPPON

Rue du Grand-St-Jean, 38, LAUSANNE

Même maison rue St-Pierre, 15

Articles Chinois et Japonais

Tissus, Soies, Porcelaines, Vases, Articles divers, etc.

Spécialité : THÉS O-MI-TO

en paquets et ouverts, depuis 3 fr. 80 le kilog. à 25 fr. le kilog. — Dégustation gratuite des Thés. — Expédition des Thés depuis un kilog. franco dans toute la Suisse.

Chocolats fins, Cacao, Biscuits, Cafés verts et torréfiés, Huiles de noix et d'olive, Savons de Marseille et de toilette, Pâtes, Sucres, Vanilles fines, etc., etc.

Mce BOREL & Cie - NEUCHÂTEL
·SUISSE·

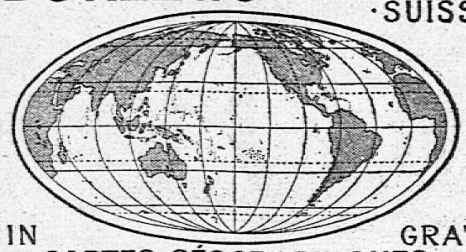

DESSIN GRAVURE
·CARTES GÉOGRAPHIQUES·
CARTES HISTORIQUES-STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
·CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE·

AVIS IMPORTANT

pour Bibliothèques scolaires

Reliures très solides et soignées, en tous genres, sont exécutées aux prix les plus avantageux par **Rob. Hess,** relieur à **Delémont.** Prière de demander des devis.

PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet ✠ 3925 — Modèle déposé.

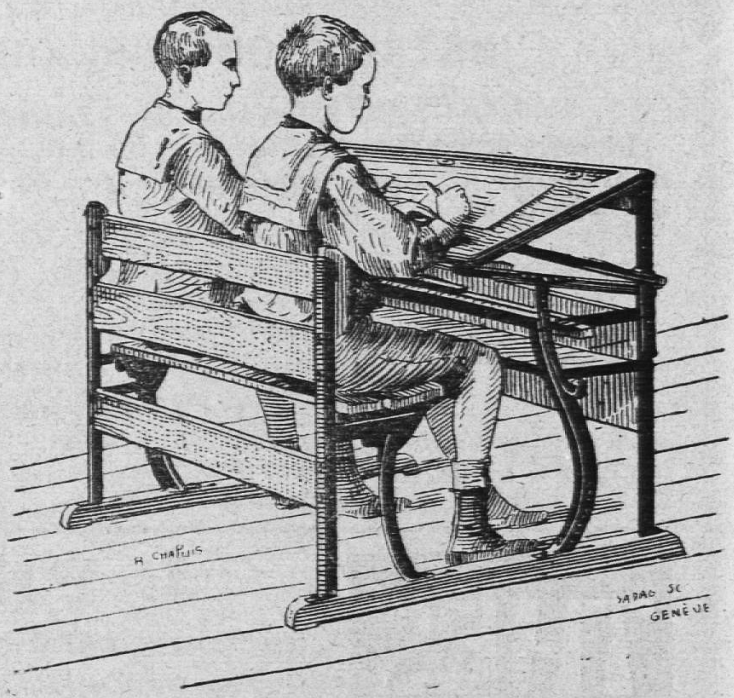

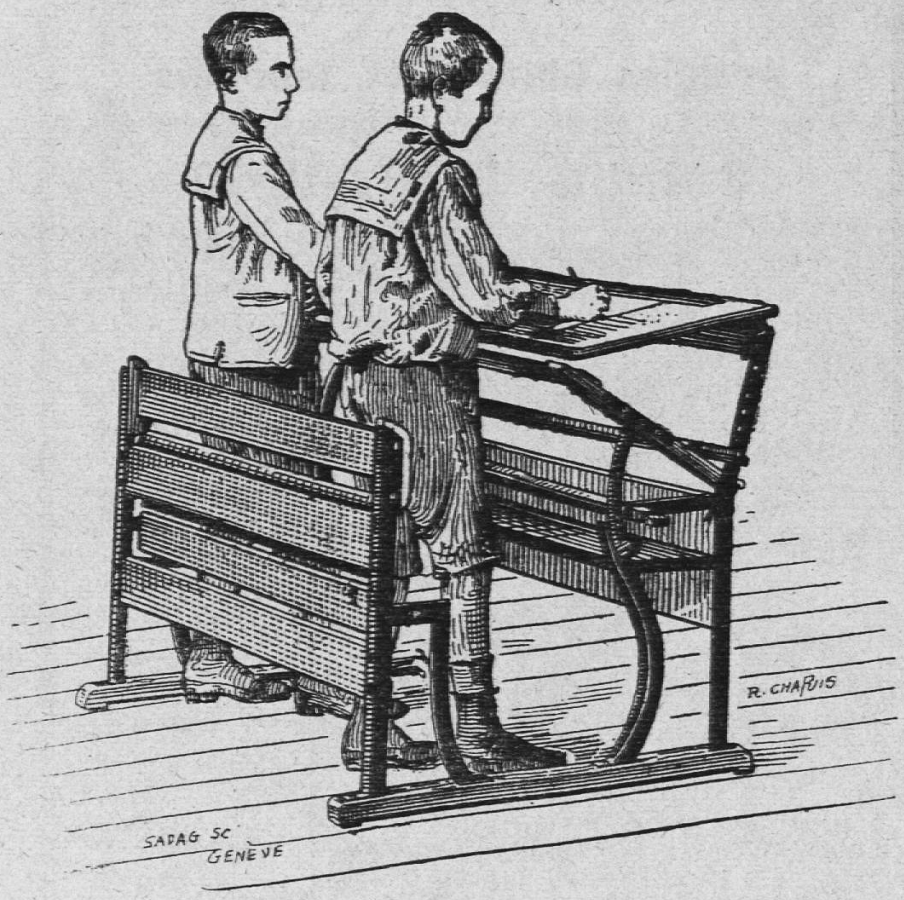

Grandeur de la tablette : 125 × 50.
Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :
1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel
DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc 47 fr. 50

Même modèle avec chaises 47 fr 50

Attestations et prospectus à disposition.

1883. Vienne. — Médaille de mérite.
1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.
1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.
1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.
1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.
1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.
1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.
1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.
1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.
1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.
La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.

UN

Cadeau utile et agréable

est une

MACHINE A COUDRE

SINGER

Paiements par termes. — Escompte au comptant.
Garantie sur facture.
Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE SINGER

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.
Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.
Delémont, avenue de la Gare.
Fribourg, rue de Lausanne, 144.
Lausanne, Casino-Théâtre.
Martigny, maison de la Poste.
Montreux, Avenue des Alpes.
Neuchâtel, place du Marché, 2.
Nyon, rue Neuve, 2.
Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

Fœtisch Frères

Editeurs spécialistes de MUSIQUE CHORALE

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

L'Orphéon des Ecoles

N° 103 LAUBER, E. Le vieux sapin, *Noël*, à 2 voix —.50
106 HAHNEMANN, P. En-haut, patrie, à 3 voix —.25
107 KLING, G. Ces voûtes séculaires, à 2 voix. —.50

Répertoire Choral

Chœurs à 4 voix d'hommes

N° 103 MAYOR, Ch. Réveil de printemps 1.50
104 — Chanson de printemps 1.—
105 — Chantons ! Chantons ! 1.—
106 GRUNHOLZER, K. *Lumière de Noël* —.50
107 — *Gloire à Jésus (Noël)* —.50
108 KLING, H. Triomphe de la liberté 1.—
109 — Sainte Lumière 1.—
110 HAHNEMANN, P. En-haut, patrie —.25
111 KLING, H. Scènes Estivales 2.—
121 BISCHOFF, J. Cœlum Verum —.50
122 — Gloire au génie 1.—
123 DORET, G. Légende 1.—
124 NORTH, C. *Paix sur la terre, Noël* 1.—
125 — Chant du soir 1.—

Trois Grands Succès

BRODY, A. Sonnet à la Forêt 3.—
— Terre d'Helvétie 2.—
TRIOS pour Ténor, Baryton et Basse
MASSET, H. Les Gruyériennes 2.50
Duo pour Ténor et Baryton.

Arion

Chœurs à 4 voix mixtes

N° 113 HARNISCH, A. L'Amitié.
114 — Chant d'anniversaire.
115 GRUNHOLZER, K. *Lumière de Noël* —.50
116 — *Gloire à Jésus (Noël)* —.50
117 HAHNEMANN, P. En-haut, patrie —.25
118 NORTH, C. Op. 30³. Jeûne 1.50
119 HAYDN, J. La Création 1.—
120 KLING, H. Au matin 1.—
121 BOST, L. Cantique nuptial —.50
122 — *Il vient ! Noël* 1.—
123 KLING, H. *Chant de Noël* 1.50
106 — *Nouvel An* ; chant religieux.
107 — *Crux !* Chant religieux.
49 NORTH, C. Op. 36³. *Noël* 1.—

Sort de presse :

BISCHOFF, J. *Paix sur la terre*, chant de *Noël*, pour Soprano solo, Chœur mixte et piano.

FAISST, C. *L'Etoile des Mages, Noël*, pour chant et piano 1.20

BISCHOFF, J. *Sonnez, cloches harmonieuses ; Noël*, à 3 voix de femmes, avec piano, complet 1.60

— *Noël : Le cantique des anges ;* chœur mixte avec accompagnement de quintuor à cordes 1.50

Grand choix de

CHŒURS POUR NOËL

Toutes ces œuvres sont envoyées en examen.

Le Catalogue est envoyé franco sur demande.

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

*Supplément à l'*Educateur *du 16 janvier 1904*

Aux Instituteurs !

L'Homme du Relèvement

PAR

H.-M. GILLIARD

Messieurs ! Vous êtes des citoyens-patriotes instruits, clairvoyants et impartiaux. Vous connaissez les noms de ceux qui sont la gloire de la Patrie ; vous connaissez aussi le nom de celui qui la couvre d'ignominies et d'opprobres.

L'alcool, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est depuis quarante ans l'infatigable et sombre ouvrier de l'œuvre de déchéance dont la patrie est menacée. Déjà il a rendu nos temples déserts, transformé les forums populaires en lieux de dissipation et de débauches. Déjà il a émoussé la conscience publique comme les vertus civiques du citoyen. On l'a dit : « Le cabaret — boulevard de l'alcool — est l'abattoir des hommes. L'alcool constitue à cette heure le plus redoutable péril de la société, car déjà il s'attaque aux réserves de l'avenir et du pays. « La jeunesse des écoles s'alcoolise ». Devons-nous l'ajouter ? dans certaines contrées il a même ébranlé les pierres du foyer et fait tarir les sources de la vie. Parlant d'un village des F. M., M. le curé C. s'écriait naguère avec douleur : « Aujourd'hui c'est la hideuse misère, fille abjecte de la plaie alcoolique. Dans quelques années, la race sera frappée de stérilité ; dans quatre-vingts ans, la population indigène aura disparu ». Oui, effrayante, redoutable est la poussée alcoolique au sein de nos cités et de nos campagnes. Terrifiante, irrésistible semble l'attaque de cet ennemi perfide et audacieux. Il faut, sans tarder, que la défense s'organise systématique, générale, vaillante,

héroïque. Déjà l'ennemi que nous dénonçons a rencontré de nombreux adversaires : il y a en Suisse des armées d'hommes qui se sont dressés contre le puissant oppresseur et, comme chez les Bœrs, il y a quelques années, les femmes de ces hommes se lèvent et leurs enfants combattent. La situation est périlleuse, oui ! désespérée, non ! Que dis-je ? Dans vingt ans, elle est sauvée ; dans vingt ans, la patrie est affranchie de toute servitude, — si l'homme que nous appelons l'homme du relèvement se lève et agit.

Nous rendons un hommage sincère à toutes les sociétés de tempérance. Nous croyons à leur raison d'être, à leur action féconde, à leur influence bénie. Leurs principes varient sans doute, mais toutes poursuivent, animées d'un même amour, un même et noble but : celui de soustraire notre patrie et notre peuple à l'odieuse tyrannie du plus odieux des tyrans. Toutefois, ce n'est ni aux Sociétés de la « Croix-Bleue », ni aux « ligues antialcooliques », ni à « l'Union des femmes », ni aux milices juvéniles de l' « Espoir » pas plus qu'à l'armée fédérale, qu'il est réservé de vaincre et de terrasser l'adversaire La victoire sur l'ennemi qui tient sous son joug les trois quarts de notre peuple, qui jette annuellement 80 000 hommes dans les prisons, dans les hôpitaux ou dans la misère, qui en précipite 15 000 dans la tombe, — la victoire sur l'oppresseur qui couvre de honte 100 000 foyers de la patrie, la victoire sur l'ennemi qui menace d'éteindre chez nous la flamme patriotique, d'écraser les consciences, de tarir, nous le répétons, les sources mêmes de la vie morale, intellectuelle et physique, le triomphe sur ce redoutable ennemi est réservé à l'instituteur. C'est lui, l'homme du relèvement.

* * *

Nous en appelons à l'impartialité ou plutôt à l'expérience de ceux qui s'occupent d'éducation et d'enseignement. Tel est le degré d'alcoolisation de nos mœurs contemporaines que nous sommes dans l'obligation de le dire : A l'heure présente, on ne doit, on ne peut songer ni à réformer les lois relatives à l'alcoolisme ni songer, — le dirai-je ? à réformer le législateur. Il faut, pour promulguer des lois fécondes, des lois répressives et cœrcitives, il faut créer un nouveau législateur. Le législateur actuel est à tout jamais incapable de prendre contre l'oppresseur les mesures de salut qu'exigent et que rendent trois fois impérieuses le péril et la honte.

C'est le législateur de demain qu'il faut préparer à son ministère émancipateur. Et quel est ce législateur ? C'est l'enfant qui a franchi le seuil de l'école. Pour que les lois de demain soient libérales, c'est le législateur de demain qu'il faut affranchir, qu'il faut rendre libre, fort, indépendant ; qu'il faut, par l'instruction et par l'exemple, soustraire à l'action et à la tyrannie de l'alcool.

Oui, la sobriété est le mot du salut ! oui, la sobriété est la grande énigme et le puissant levier du relèvement ! Oui, la sobriété est d'ores et déjà le rempart de la jeunesse et le principe fécond d'une réforme féconde et salutaire des lois et des mœurs. Mais nous le redisons : Cette rénovation sociale est subordonnée à l'action de l'instituteur. L'instituteur est l'homme du relèvement parce que c'est à lui qu'est confiée cette chose sacrée qui a nom : l'enfant ! — et que l'enfant est le père de l'homme et le père du peuple de demain.

Le travail de l'instituteur n'est pas un métier, ce n'est pas une industrie, ce n'est pas une simple profession, c'est une vocation, c'est un ministère initial et générateur, c'est un sacerdoce ! Grands sont ses privilèges, redoutables ses obligations. L'éducation dont il est chargé recèle dans ses profondeurs non seulement les destinées de l'enfant, mais celles du peuple tout entier. Aujourd'hui, l'instituteur ne doit pas seulement avoir de l'instruction, il doit avoir le dévouement du prophète et l'abnégation de l'apôtre.

Pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'examiner, l'enfant, le jeune homme surtout, échappe au pasteur et à l'Eglise ; d'autre part, l'influence morale de la famille — quand elle vaut quelque chose, — se réduit à sa part congrue.

Il n'y a donc de salut que si l'école assume la responsabilité des destinées morales du peuple. Si la notion du *devoir* s'émousse et s'efface au sein de la société en général, elle doit trouver un refuge au sein du corps enseignant. Par son instruction comme par la charge dont il est revêtu, l'instituteur appartient à l'élite intellectuelle et morale du pays. Lui, si humble il y a cinquante ans, est, aujourd'hui, à l'aurore du XXme siècle, la puissance du jour par excellence. Noblesse oblige : les privilèges de l'instituteur constituent ses obligations. Mais qu'il ne l'oublie pas : ses privilèges sont d'une telle nature qu'ils lui imposent plus de devoirs qu'ils ne lui confèrent de droits.

Si ce que nous avons dit tout à l'heure de l'éducation générale est fondé, s'il faut que l'instituteur assume sur lui la charge de l'éducation morale, comme celle de l'enseignement scientifique, à

combien plus forte raison devra-t-il *résolument* assumer sur lui l'enseignement et l'éducation antialcooliques, considérés à l'heure présente par tous les penseurs comme par tous les physiologistes, comme étant le pivot et l'axe même de la vie sociale d'une démocratie et d'un peuple libre.

Nous savons par expérience ce qu'il en coûte de se mettre en opposition avec les exploiteurs de l'alcool. L'entrée en lice pour la lutte contre l'alcoolisme, c'est la rupture avec une société alcoolisée ou qui s'alcoolise. C'est une rupture loyale, courageuse, définitive avec les traditions faussement dites populaires et démocratiques. Oui, il faut du courage pour arborer le drapeau de la révolte contre le bailli adoré et tout puissant du siècle. Mais, nous en avons l'assurance, comme Guillaume Tell et les héros du Grutli ont trouvé dans leur patriotisme, la volonté, l'énergie, la force de briser le joug étranger, nos instituteurs, — la plupart d'entre eux du moins, — trouveront, dans le sentiment du *devoir*, la vaillance de supporter l'injure et l'opprobre d'un jour. Nous disons l'injure et l'opprobre d'un jour, car, aujourd'hui, la conscience publique, par un secret et divin instinct, a bientôt discerné les patriotes des patriotards. Ceux qui, par amour pour la patrie, entreront aujourd'hui en lice, commanderont demain le respect et la reconnaissance.

L'alcoolisme, qui est le triste héritage de hier et la honte d'aujourd'hui, l'alcoolisme est une menace pour demain. Seul l'instituteur peut effacer la honte et conjurer le danger. Pour lui, ne pas entrer en lice, c'est renoncer à son mandat social, c'est se rendre coupable d'infidélité envers la patrie et responsable de la déchéance morale qui la menace à brève échéance.

Nous avons la naïveté et l'audace de croire que nos instituteurs seront à la hauteur de la situation et du péril.

Mesdames et Messieurs, membres du corps enseignant, croyez-le d'une foi vaillante : L'instruction et l'éducation anti-alcooliques à l'Ecole, si elle ne provoquent pas une révolution soudaine dans les lois et dans les mœurs actuelles du peuple, cette instruction et cette éducation, données avec dévouement, prépareront et assureront une évolution profonde vers un état meilleur : elles imprimeront à notre société énervée un mouvement de marche vers l'idéal social. L'éducation est le levier que cherchait Archimède. Par l'éducation normale dont nous avons parlé, il appartient à l'instituteur, non seulement de soulever, mais de transformer le monde ; de renouveler et d'améliorer les lois et les mœurs. — En ce jour, nous

saluons par avance, dans la jeunesse scolaire, l'armée pacifique mais résolue des citoyens qui, dans 10 ou 20 ans, voteront l'arrêt de mort de l'oppresseur Alcool, et dans les instituteurs nos contemporains, les initiateurs et les premiers partisans du triomphe.

Consultez les annales des libertés politiques et sociales; elles se confondent avec les annales anti-alcooliques. En d'autres termes : quels sont les pays libres, affranchis, veux-je dire, de la servitude du dieu immonde et sordide qui a nom Alcool ? Ce sont les pays où l'instituteur a pris une position loyalement agressive contre le monstre. Visitez la Suède et la Norvège ; transportez-vous en Amérique, parcourez le Canada, vous en serez convaincus : le triomphe de la sobriété, la genèse du relèvement, a été l'œuvre et le triomphe de l'instituteur avant d'être l'œuvre et le triomphe du législateur.

Dans la seule province d'Ontario, il y avait environ, en 1892, sur 6158 instituteurs et institutrices, 5500 abstinents et abstinentes. Ce fait explique au plus prévenu comment le peuple canadien a pu voter il y a quelques années la prohibition de l'alcool, je veux dire la condamnation et la mort du tyran. « La Vérité est en marche et rien ne l'arrêtera, s'écriait prophétiquement Zola, à l'heure la plus sombre du procès de celui que la postérité appellera « le héros et le martyr des Antilles ». Eh bien ! comme il a fallu les protestations et les clameurs des peuples pour qu'une œuvre de justice terminât l'affreux drame de l'île du Diable, ainsi faut-il, en Suisse, comme ailleurs, l'intervention du peuple pour arrêter le fléau national. Mais, comme en France les défenseurs de la justice et les avocats du droit, ont dû, au préalable, éclairer le peuple, extirper les préjugés accumulés par l'ignorance et par la calomnie, ainsi, en Suisse, faut-il éclairer et créer le peuple capable de secouer à tout jamais le joug de la servitude. Qui crée et qui forge les générations ? qui crée et qui forme le cerveau, le cœur, l'âme de la nation ? L'instituteur. Quelqu'un l'a écrit : « Les enfants et les peuples valent ce que valent leurs instituteurs ». Levez-vous, hommes puissants ! Sus à l'ennemi ! L'aurore du salut se lèvera sur la tête de nos enfants comme au foyer de la patrie bien aimée. — Sursum corda ! « Res sacra puer ». L'enfance est chose sacrée ! c'est cette chose, membres du corps enseignant, qui vous est confiée ! Pendant 6-8 heures par jour et cela pendant 8, 9, 10, 15 ans, vous disposez des intelligences, des cœurs, des consciences, des âmes de ceux qui demain seront les hommes, les citoyens, les électeurs, les maîtres. Vous le savez : l'instituteur est l'autorité suprême du disciple, et

les impressions reçues au matin de la vie ne s'effacent jamais du cœur de l'enfant.

Nous vous le demandons, Mesdames et Messieurs, nous le demandons à votre impartialité. Qui tue les hommes, qui broie les citoyens, qui fait des électeurs de vulgaires partisans, qui fait des maîtres légitimes d'impuissants esclaves ? En d'autres termes, qui atrophie les intelligences, qui souille les âmes, qui brise les volontés, les caractères, les consciences ? l'alcool. Vous l'avez répété : l'alcool, voilà l'ennemi ! Vous le savez comme et mieux que nous. L'alcoolisme est la blessure par laquelle s'échappera le sang généreux de notre peuple. Cette blessure, cette plaie honteuse et béante, il faut la panser. Pour la bander, la cicatriser, il faut, oh ! sans doute, il faut le concours du médecin, du pasteur, des sociétés de tempérance et des ligues antialcooliques ; il faut aussi l'action des Commissions scolaires, des autorités bourgeoises et municipales, cantonales et fédérales, mais par dessus tout et sans tarder, il faut les soins, le concours et l'action de l'instituteur.

On prépare, nous dit-on, en haut lieu une législation scolaire antialcoolique. On parle un peu partout d'un enseignement antialcoolique obligatoire. Il y a là de quoi nous réjouir, mais non pas entièrement. En morale, la contrainte n'est jamais morale. L'enseignement antialcoolique, comme l'enseignement religieux, ne doit pas émaner avant tout d'une législation imposée, ni d'un manuel impersonnel. Il doit jaillir d'un cœur dévoué, ému, saisi, croyant. « La force de l'éducation morale dépend bien moins de la précision et de la liaison logique des pensées et des vérités enseignées, que de l'intensité du sentiment, de la vivacité des impressions et de la chaleur communicative de la conviction. » Oui, il faut plus dans nos écoles qu'un enseignement antialcoolique facultatif, intermittent et partiel ; plus qu'un enseignement décrété et obligatoire : il faut des instituteurs moralement gagnés à la sainte cause pour entrer joyeusement dans la voie ouverte par les prophètes et les apôtres. Et quand donc, Mesdames et Messieurs serez-vous *gagnés* et entrerez-vous en lice ? Quand vous aurez étudié la question avec tout le sérieux qu'elle comporte ! quand vous aurez sondé les abîmes de douleurs et de hontes qui s'ouvrent sur les pas du monstre ! Alors vous serez gagnés, et votre patriotisme éclairé, votre douleur, votre conscience, vous dicteront les méthodes de ce nouvel enseignement, qui se répercutera au foyer qu'il raffermira ; nos cités alors, comme nos hautes vallées, se repeupleront d'hommes et de citoyens à la fois libres et forts.

Donner l'enseignement que nous préconisons ici, ce n'est pas, de a part de l'instituteur, usurper un droit, c'est accomplir un devoir, e devoir impérieux et pressant de sa vocation, ce devoir, je le 'edis, ne sort pas, il rentre dans ses attributions. Le négliger, c'est le la part d'un éducateur, trahir son mandat, ses principes et sa 'oi. Elever des enfants, de ces enfants faire des hommes, voilà le 'ôle, l'espérance et le but d'un instituteur. Or, l'enfant ne naît pas nomme, il le devient. L'enfant naît dans la faiblesse ; il grandit :rop souvent dans une atmosphère malsaine, chargée de miasmes et de microbes morbides et délétères ; il est parfois au foyer comme sur la rue, comme il le sera plus tard à l'atelier, entouré de tentations. C'est à l'instituteur de briser ce réseau de préjugés et d'ignorance qui enserre l'enfant. C'est à l'instituteur de mettre cet enfant en garde contre la contagion du mal ; c'est à lui enfin, pour tout dire en un mot, qu'incombe l'auguste devoir d'*armer* le jeune homme qui, sous sa direction, se prépare à descendre dans l'arène de la vie.

Or, de tous les ennemis qui épient le jeune athlète qui va se mesurer dans la lice, l'alcool est sans contredit le plus perfide et le plus meurtrier.

Contre cet ennemi, l'Ecole se lèvera. Mesdames et Messieurs ! Ne consentez pas à perdre plus longtemps le salaire de votre travail et de voir vos efforts voués à la stérilité. Entrez dans la voie ouverte par le corps médical. La question de l'antialcoolisme est intimément liée à la solution de la question sociale qui touche aux intérêts vitaux de la famille, de la nation et de l'humanité.

V. Hugo l'a dit : « Les instituteurs sont les forgerons de l'avenir ». Qu'en ce jour, vous sentiez naître en vous la sainte ambition de préparer et de forger une génération qui ait en dégoût, en horreur, en haine cet alcool maudit qui vous a valu jusqu'à ce jour tant d'efforts héroïques et stériles ; peut-être tant de larmes secrètes et amères.

Donnez à la patrie, elle compte sur vous, une génération sobre ; vous lui donnerez, de ce seul chef, une génération au caractère trempé, une génération virile, saine de corps et d'esprit, instruite, résistante, énergique, laborieuse et forte.

Un ivrogne invétéré, enfermé huit fois pour folie alcoolique, fut, au sortir de l'hôpital, envoyé par un médecin auprès de M. Vaslet, secrétaire général de la Société belge de tempérance. M. Vaslet devait essayer de faire signer au *malade* un engagement d'abstinence. Le dévoué secrétaire entreprit la guérison du buveur. Avec affection,

il lui montra les effets néfastes de l'alcool sur l'organisme. Pendant les deux heures que dura la leçon de tempérance, le buveur écouta dans une religieuse attention. Quant le patient secrétaire se tut, son auditeur se leva, et, avec des larmes dans la voix, mais aussi avec un accent de conviction profonde, il s'écria : « Mais monsieur, personne ne nous a jamais enseigné cela à l'école. On aurait dû nous apprendre cela. Si on l'eût fait, il est certain que jamais je ne me serais adonné à la boisson. Oh ! pourquoi ne nous a-t-on pas enseigné ces choses-là à l'école ! » C'est sous l'impression de ce simple et poignant récit que nous laissons le lecteur.

H. M. Gilliard.

La Ruche, près Reconvilier, (Jura bernois).

Pensée.

La route des préceptes est longue, celle de l'exemple est plus courte et plus sûre.

Sénèque.

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLme ANNÉE. — No 4. LAUSANNE — 23 janvier 1904.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **Paul-E. Mayor**, instituteur, Le Mont.
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, professeur à l'Université.
NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.
VALAIS : **A. Michaud**, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.
PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgurin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst. Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Fromaigeat,** L., inst., Saignelégier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, inspecteur, Porrentruy.
Mœckli, inst., Neuveville.
Vacat.

Neuchâtel.

MM. **Brandt,** W., inst., Neuchâtel
Decreuse, J., inst., Boudry.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Amez-Droz, E., inst., Villiers.
Barbier, C.-Ad., inst., Chaux-de-Fonds.
Perrenoud, Ul., dir., Asile des Billodes.

Valais.

MM. **Blanchut,** F., inst., Collonges.
Michaud, Alp., inst., Bagnes.

Vaud.

MM. **Cloux,** J., Lausanne.
Jayet, L., Lausanne.
Magnin, J. Lausanne.
Martin, H., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Rochat, P., Yverdon.
Faillettaz, C., Arzier-Le Muids
Briod, E., Fey.
Cornamusaz, F., Trey.
Dériaz, J., Baulmes.
Collet, M., Brent.
Visinand, La Rippe.
Perrin, M., Lausanne.
Magnenat, Oron.

Tessin.

M. **Nizzola,** prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Quartier-la-Tente,** Ed., président honoraire, Neuchâtel.
Latour, L., inspecteur, président, Corcelles s. Neuchâtel.
Thiébaud, A., inst., vice-président. Le Locle.
MM. **Hofmann,** inst., secrétaire, Neuchâtel.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès, — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants.**

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, pl. Riponne 4, à **Lausanne** ; P. Pilet, 6 rue de Lausanne, à Vevey ; M. Henri Vuitel, notaire, agent général à Orbe ; Assal & Cᵒ, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges. Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon ; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10 rue de Hollande, à Genève.

H985ᵃx

Siège social : rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Enseignement de la GÉOGRAPHIE — **Ouvrages de M. le Prof. W. ROSIER**

Géographie générale illustrée. Europe. Manuel et livre de lecture illustré de 203 gravures ainsi que d'une carte en couleur et de 118 cartes, plans et tableaux graphiques. Troisième édition, in-4° cart. 3 fr. 75

— **Asie, Afrique, Amérique, Océanie.** Ouvrage illustré de 316 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques. In-4° cart. 4 fr. —

— **Géographie illustrée de la Suisse.** Ouvrage illustré de 71 figures et d'une carte en couleur de la Suisse. In-4° cart. 1 fr. 50

— **Manuel-atlas** destiné au *degré moyen* des écoles primaires vaudoises. *Canton de Vaud*, par H. Schardt. *Suisse. Premières notions sur les cinq parties du monde.* 218 figures, dont 57 cartes en couleur. Deuxième édition. In-4° cart. 2 fr. 25

— *Le même*, avec un chapitre spécial concernant le *Canton de Neuchâtel.* 216 figures, dont 60 cartes en couleurs. Cart. 2 fr. 25

— *Le même*, avec un chapitre spécial concernant le *Canton de Genève.* 210 figures dont 58 cartes en couleurs. Cart. 2 fr. 25

— **Suisse et premières notions** sur les cinq parties du monde. Manuel-atlas destiné au *degré moyen* primaire. 129 figures, dont 46 cartes en couleurs. In-4° cart. 2 fr. —

Manuel-atlas destiné au *degré supérieur* des écoles primaires. *Notions sur la Terre et sur la lecture des cartes. Géographie des cinq parties du monde. La Suisse.* Ouvrage contenant de nombreuses gravures ainsi que 65 cartes en couleurs dans le texte et 2 cartes de la Suisse hors texte, au $^1/_{700\,000}$. In-4° cart. 3 fr. —

— **Carte muette de la Suisse,** au $^1/_{700\,000}$ pour les écoles. 0 fr. 20

Rosier et Gæbler. Carte murale de l'Europe, montée sur toile et rouleaux. 25 fr. —

VIENT DE PARAITRE :

Carte de la Suisse pour les écoles au, $^1/_{700\,000}$, sur papier, 0 fr. 50
sur toile, 0 fr. 70

UNE FAMILLE D'INSTITUTEUR du canton de Berne prendrait dès avril prochain un garçon en pension Ecole secondaire à proximite.

Pour renseignements, s'adresser à **Walther Jaeggi, Rose Villa, Montagibert,** Lausanne.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne,** 56, rue du Stand, **Genève,** fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, **LAUSANNE** — Rue de Flandres, 7, **NEUCHATEL**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Cours complémentaires.

Pour répondre au désir de nombreux collègues et surtout des maîtres des cours complémentaires, il a été procédé à un nouveau tirage du **Tableau d'instruction civique**. On peut en demander dès maintenant à la **Gérance de l'Educateur,** au prix de 40 centimes la douzaine ou 2 fr. 50 le cent. L'expédition aura lieu de suite après réception du prix (mandat postal ou timbres-poste).

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

P. BAILLOD & Cie

GROS — *NOUVEAU MAGASIN* — DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE

CHAUX-DE-FONDS
Léopold Robert 58.

LAUSANNE
Place Centrale

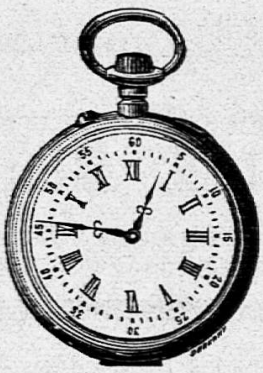

Grand choix, toujours environ 1000 montres en magasin.

Chronomètres
Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS
Alliances — Diamants — Perles
Orfèvrerie et Bijouterie argent.
Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.
Prix modérés — Garantie sur facture.
Maison de premier ordre et de confiance.
Envoi à choix dans toute la Suisse.
Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.
Montre unioniste, croix-bleue.
Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.